



UNION DES COMORES

Unité -Solidarité -Développement



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

Communiqué N°002/2025/COM/CENI

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les voyageurs et les organisations professionnelles concernées, qu'en raison du 1^{er} tour des élections législatives dimanche 12 janvier 2025, la circulation est limitée aux personnes munies d'un laissez-passer.

La CENI appelle les voyageurs et organisations professionnelles concernées à s'adresser à la Commission Electorale Insulaire Indépendante (Anjouan et Mohéli) et à la CENI pour se faire délivrer le laissez-passer, à partir de ce mercredi 8 janvier 2025.

Pour les voyageurs, il faut fournir les photocopies du billet et de la carte grise du véhicule.

Pour les professionnels la demande doit être accompagnée des photocopies de la carte grise du véhicule et du permis du conducteur.

Le dernier délai est fixé au samedi 11 janvier à 16H30.



Moroni, le 07 Janvier 2025